
Organisation et sécurité des soins et des services pharmaceutiques - ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

1. Comment puis-je contribuer à sécuriser l'administration des médicaments?

Impliquez le patient, le personnel infirmier et tout autre intervenant dans l'administration des médicaments (ex. : inhalothérapeute).

Fournissez l'information pertinente et complète en lien avec l'administration, par exemple certaines précautions particulières :

- a) Rotation des sites d'injection d'insuline;
- b) Identification des sites d'application de timbres transdermiques;
- c) Médicaments pouvant ou non être écrasés.

Fournissez l'information nécessaire pour permettre aux professionnels de la santé de respecter leurs obligations, notamment l'identification des patients, par exemple en indiquant deux identifiants du patient sur les étiquettes et les documents fournis (FADM, profils), tels que le nom, le numéro de dossier et la date de naissance.

Vous pouvez administrer des médicaments à des fins d'enseignement après avoir suivi la formation obligatoire (<http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/application-de-la-loi-41/>) à cet effet.

(<http://guide.standards.opq.org/guides/proceder-a-la-collecte-des-renseignements>)

([HTTP://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/GUIDES/APPROVISIONNEMENT-QUALITE-ET-CONTROLE-DE-LINVENTAIRE](http://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/GUIDES/APPROVISIONNEMENT-QUALITE-ET-CONTROLE-DE-LINVENTAIRE))

([HTTP://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/#FLOWCHART](http://GUIDE.STANDARDS.OPQ.ORG/#FLOWCHART))

CIRCUIT DE MÉDICAMENT

RETOUR VERS LE HAUT